

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2026-025</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 02 avril 2026</p>
---	--

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN, Odile MOLLARD

Absents excusés : Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Samia GUILLARME

Pouvoirs de : Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Patrick SINTES, Samia GUILLARME à Daniel CLING

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

5.3.6 - C.N.A.S - Désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 29 octobre 2012, le Conseil Municipal a choisi d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme de portée nationale qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...) pour améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisme paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante, il s'avère nécessaire de désigner de nouveaux délégués. Il vous est proposé de désigner Monsieur Marc VALERO en qualité de délégué local des élus et Madame Marie-Laure COUDERT en qualité de délégué des agents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix POUR (23 présents + 2 pouvoirs) et 2 ABSEPTIONS (1 présent + 1 pouvoir : M CLING et Mme GUILLARME)

Désigne Monsieur Marc VALERO en tant que délégué local des élus et Madame Marie-Laure COUDERT en qualité de délégué des agents pour le CNAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260403-DE_2026_025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 03 avril 2026,
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance*
Monique JOANNY

